

ORDRE DU JOUR SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU 22 MARS 2023

1. Installation de nouveaux délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 février 2023
4. Compte-rendu d'information des décisions du Bureau et du Président prises en vertu des délégations permanentes – période du 1^{er} février 2023 au 28 février 2023
5. Décision en matière de fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2023
6. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022
7. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022
8. Affectation du résultat 2022
9. Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023
10. Collecte des déchets ménagers résiduels des gens du voyage lors des « grands passages » et des résidences mobiles – Annulation du dispositif de cautionnement
11. Détermination de la participation des collectivités pour la mise en place de conteneurs enterrés
12. Divers et communications

Séance du 22 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCH AHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 006-02-2023

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-6 à L 5212-8 et L 5711-1 ;

VU le tableau de composition de l'Assemblée Délibérante arrêté en date du 22 septembre 2020 et modifié le 30 novembre 2022 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche en date du 20 février 2023 portant désignation de Monsieur Christophe ACKER et de Monsieur Jean-Marie GRANDADAM en qualité de nouveaux délégués auprès du SMICTOMME consécutivement au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Plaine qui a eu lieu 4 février 2023 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig en date du 2 mars 2023 portant désignation de Madame Morgane DEIBER et de Madame Laetitia MARTZ en qualité de nouvelles déléguées auprès du SMICTOMME consécutivement au nouveau Conseil Municipal de Dachstein qui a été installé le 17 octobre 2022 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig en date du 2 mars 2023 portant désignation de Madame Chantal SITTLER en qualité de nouvelle déléguée auprès du SMICTOMME consécutivement à la démission de Madame Nicole SCHWARTZ de son mandat d'élue communale et d'adjointe au maire de Still;

1° PREND ACTE

de l'installation de **Monsieur Jean-Marie GRANDADAM** et de **MONSIEUR Christophe ACKER** en qualité de nouveaux délégués titulaires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et de **Madame Morgane DEIBER**, de **Madame Laetitia MARTZ** et de **Madame Chantal SITTLER** en qualité de nouvelles déléguées titulaires de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig en date du 22 mars 2023.

2° MODIFIE PAR CONSEQUENT

le tableau de composition de l'organe délibérant.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	90
Membres présents	:	76		contre	:	0
Membres représentés	:	14		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 22 mars 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCH AHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 007-02-2023

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

Membres en exercice	: 136	Vote à main levée :	pour	: 90
Membres présents	: 76		contre	: 0
Membres représentés	: 14		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 22 mars 2023**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCH AHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 008-02-2023

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;

APPROUVE

sans observation le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 8 février 2023 ;

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	90
Membres présents	:	76		contre	:	0
Membres représentés	:	14		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 22 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR	
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM	
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM	
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM	
M. Yves JUNG	commune de WANGEN	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE	
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM	
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM	
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG	
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH	
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL	
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL	
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE	
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE	
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT	
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE	
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY	

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 009-02-2023

OBJET : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1^{ER} FEVRIER AU 28 FEVRIER 2023

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 5211-10 et L 5711-1 ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

PREND ACTE

du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 1^{er} février au 28 février 2023.

Membres en exercice	: 136	Vote à main levée :	pour	: 92
Membres présents	: 78		contre	: 0
Membres représentés	: 14		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 22 mars 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCH AHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 010-02-2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L1612-12 ;

VU le décret N° 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux ;

VU le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

APRES s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 ;

DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur Marc REMY, Comptable public et Responsable du service de gestion comptable d'Erstein, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Membres en exercice	: 136	Vote à main levée :	pour	: 93
Membres présents	: 79		contre	: 0
Membres représentés	: 14		abstention	: 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 22 mars 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN.

La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 011-02-2022

OBJET : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**
Monsieur le Président n'a pas participé au vote – art. L 2541-13 al.3 du CGCT

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L1612-12 ;
- VU** le décret N° 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux ;
- VU** le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;
- VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** le rapport de présentation ;

1° PROCEDE EN LIMINAIRE

à la désignation du Président de séance pour l'examen des comptes conformément à l'article L 2543-8 du CGCT, en nommant à cet effet Monsieur Alain HUBER, 1^{er} Vice-Président ;

2° APPROUVE

le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont la balance générale des comptes est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DEPENSES REELLES	11 986 618.99	10 088 998.05
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 091 500.00	6 540 006.73
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 607 000.00	3 425 778.79
022 - DEPENSES IMPREVUES	118.99	0.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 000.00	56 633.77
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000.00	0.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 000.00	8 629.11
68 - PROVISIONS	100 000.00	57 949.65
DEPENSES D'ORDRE	2 840 529.95	921 907.30
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 440 529.95	0.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400 000.00	921 907.30
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 827 148.94	11 010 905.35

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
RECETTES REELLES	14 717 148.94	15 578 176.51
013 - ATTENUATION DE CHARGES	120 000.00	225 835.71
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	8 946 000.00	9 472 635.37
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 300 000.00	1 430 966.01
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	1.10
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	33 226.71
78 - REPRISES PROVISIONS	0.00	64 362.67
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	4 351 148.94	4 351 148.94
RECETTES D'ORDRE	110 000.00	41 894.84
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000.00	41 894.84
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 827 148.94	15 620 071.35
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022		4 609 166.00

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022 (RAR + vote)		COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	OPERATIONS REELLES	8 956 000.00	139 000.00	632 338.99	148 306.70
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		109 000.00		109 906.70
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		30 000.00		38 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	587 000.00		19 258.73	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 756 000.00		278 619.62	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 613 000.00		334 460.64	
	RESULTATS REPORTES ET AFFECTES	0.00	6 086 470.05	0.00	6 086 470.05
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)		6 086 470.05		6 086 470.05
	OPERATIONS D'ORDRE	175 000.00	2 905 529.95	41 894.84	921 907.30
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 440 529.95		0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000.00	1 400 000.00	41 894.84	921 907.30
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	65 000.00	65 000.00	0.00	0.00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 131 000.00	9 131 000.00	674 233.83	7 156 684.05
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022					6 482 450.22

3° CONSTATE

- un résultat de la section de fonctionnement de 4 609 166 €,
- un résultat de la section d'investissement de 6 482 450,22 €.

Les comptes sont présentés en parfaite concordance avec le compte de gestion 2022 établi par le comptable.

Membres en exercice : 139
Membres présents : 78
Membres représentés : 14

Vote à main levée : pour : 92
contre : 0
abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Comité Directeur du 22 mars 2023

SOMMAIRE

- I. Grands équilibres budgétaires et synthèse des résultats
- II. Structure et analyse des écritures budgétaires 2022
- III. Fiscalité
- IV. Encours de la dette

PREAMBULE

Ce rapport présente le compte administratif afférent au dernier exercice et conforme au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution du budget syndical en recettes et en dépenses.

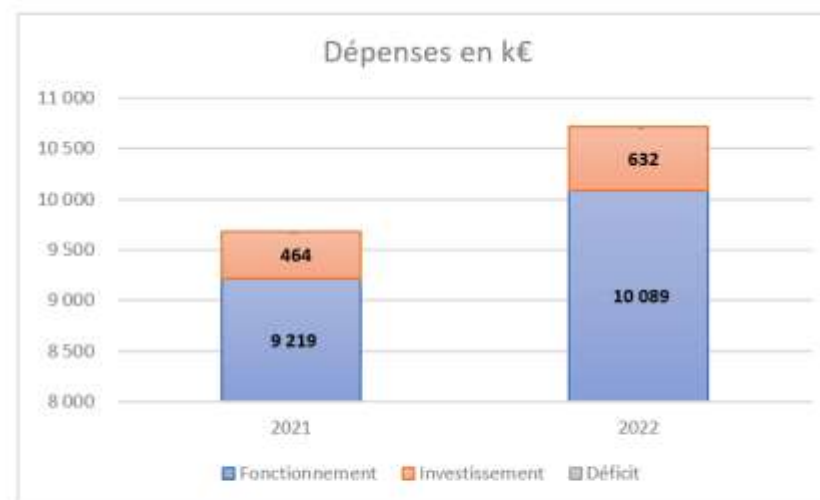
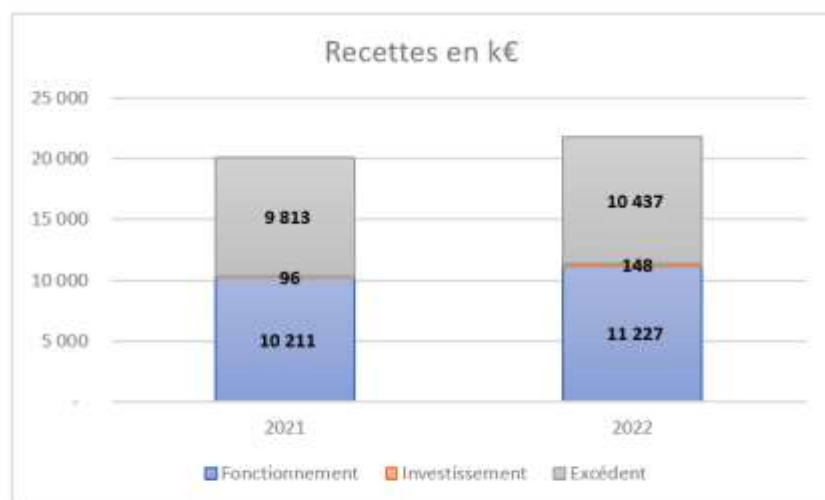
La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il permet de :

- comparer les réalisations des crédits aux prévisions,
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et de déterminer les restes à réaliser,
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et du comportement des principaux indicateurs financiers du syndicat.

Afin de permettre une meilleure lecture et d'améliorer la transparence financière, le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation détaillé qui intègre notamment les informations de la stratégie de gestion et de la dette.

I. GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET SYNTHESE DES RESULTATS

Le compte administratif 2022 affiche un montant cumulé (fonctionnement et investissement) de 21 812 k€ en recettes réelles (reports antérieurs compris) et de 10 721 k€ en dépenses réelles.



Fonctionnement :

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'Etat et les produits du domaine

Investissement :

Dépenses : Les projets d'équipements et le remboursement de l'emprunt le cas échéant

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et emprunts éventuels

Résultat cumulé 2022 hors incidence des restes à réaliser d'investissement 2022 sur 2023 : 11 091 k€ (21 812 k€ - 10 721 k€)

Résultat cumulé 2022 avec incidence des restes à réaliser d'investissement 2022 sur 2023 : 10 207 k€ (11 091 k€ - 884 k€)

A. PREVISIONS, REALISATIONS BUDGETAIRES ET RESULTAT DE CLOTURE 2022

Par section, les grandes masses du compte administratif 2022 se présentent, en mouvements budgétaires prévus et réalisés, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2021			2022		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		4 336 258.14	4 336 258.14		4 351 148.94	4 351 148.94
Budget primitif	12 477 500.00	8 864 500.00		13 386 618.99	14 827 148.94	
Réalisations	10 242 780.56	10 257 671.36	14 890.80	11 010 905.35	11 268 922.41	258 017.06
Taux de réalisation	82%	116%		82%	76%	
Résultat brut			4 351 148.94			4 609 166.00
Restes à réaliser			-			-
Résultat net			4 351 148.94			4 609 166.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		5 476 891.15	5 476 891.15		6 086 470.05	6 086 470.05
Budget primitif + Restes à réaliser N-1 / N	7 847 500.00	1 650 200.00		9 131 000.00	1 644 000.00	
Réalisations	511 420.76	1 120 999.66	609 578.90	674 233.83	1 070 214.00	395 980.17
Taux de réalisation	7%	68%		7%	65%	
Résultat brut			6 086 470.05			6 482 450.22
Restes à réaliser N / N+1	5 876 000.00	-	- 5 876 000.00	884 311.03	-	- 884 311.03
Résultat net			210 470.05			5 598 139.19
Résultat net cumulé			4 561 618.99			10 207 305.19

A fin 2022, la section de fonctionnement dégage un excédent brut de 258 017,06 € auquel se rajoute l'excédent antérieur reporté de 4 351 148,94 € soit un résultat net de fonctionnement de 4 609 166 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent financement de 395 980,17 €, auquel se rajoute un excédent antérieur reporté important de 6 086 470,05 € pour obtenir un résultat d'investissement brut de 6 482 450,22 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement des restes à réaliser de 884 311,03 €. Après prise en compte de cet élément, le résultat net d'investissement s'élève à 5 598 139,19 €.

Le résultat net cumulé affiche donc un montant de 10 207 305,19 €.

Ce résultat devra être affecté en priorité à la préservation des équilibres financiers pour les exercices ultérieurs et notamment à la couverture des besoins de financement du programme d'investissement.

B. DECOMPOSITION DES OPERATIONS REELLES ET DES OPERATIONS D'ORDRE

Les réalisations 2022 se décomposent en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds et sont équilibrées en recettes et en dépenses.

MONTANTS REALISES 2022	RESULTATS 2021 REPOTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		DONT OPERATIONS D'ORDRE		DONT OPERATIONS REELLES		RESTES A REALISER 2022 sur 2023	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 086 470.05	674 233.83	1 070 214.00	41 894.84	921 907.30	632 338.99	148 306.70	884 311.03	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 351 148.94	11 010 905.35	11 268 922.41	921 907.30	41 894.84	10 088 998.05	11 227 027.57	-	-
TOTAL GENERAL	10 437 618.99	11 685 139.18	12 339 136.41	963 802.14	963 802.14	10 721 337.04	11 375 334.27	884 311.03	-
SOLDE ANNUEL RECETTES - DEPENSES			653 997.23						
RESULTAT BRUT			11 091 616.22						
RESULTAT NET									10 207 305.19

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 921 907,30 €. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement.

Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, comptabilisées au compte 6811, chapitre 042.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 41 894,84 €. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre de fonctionnement. Elles sont constituées de l'intégration des travaux en régie à la section d'investissement pour un montant de 3 457,44 € et de la reprise des subventions d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 38 437,40 €.

C. VUE D'ENSEMBLE DES NIVEAUX D'ÉPARGNE DU SYNDICAT (CA 2021 ET CA 2022)

Afin de mieux appréhender la situation financière du syndicat au 31/12/2022, il est important de présenter les différents niveaux d'épargne en fin d'exercice et leurs évolutions par rapport à 2021.

Le schéma ci-dessous permet de présenter les modalités de calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne brute, de l'épargne nette ainsi que le fonds de roulement de l'exercice.

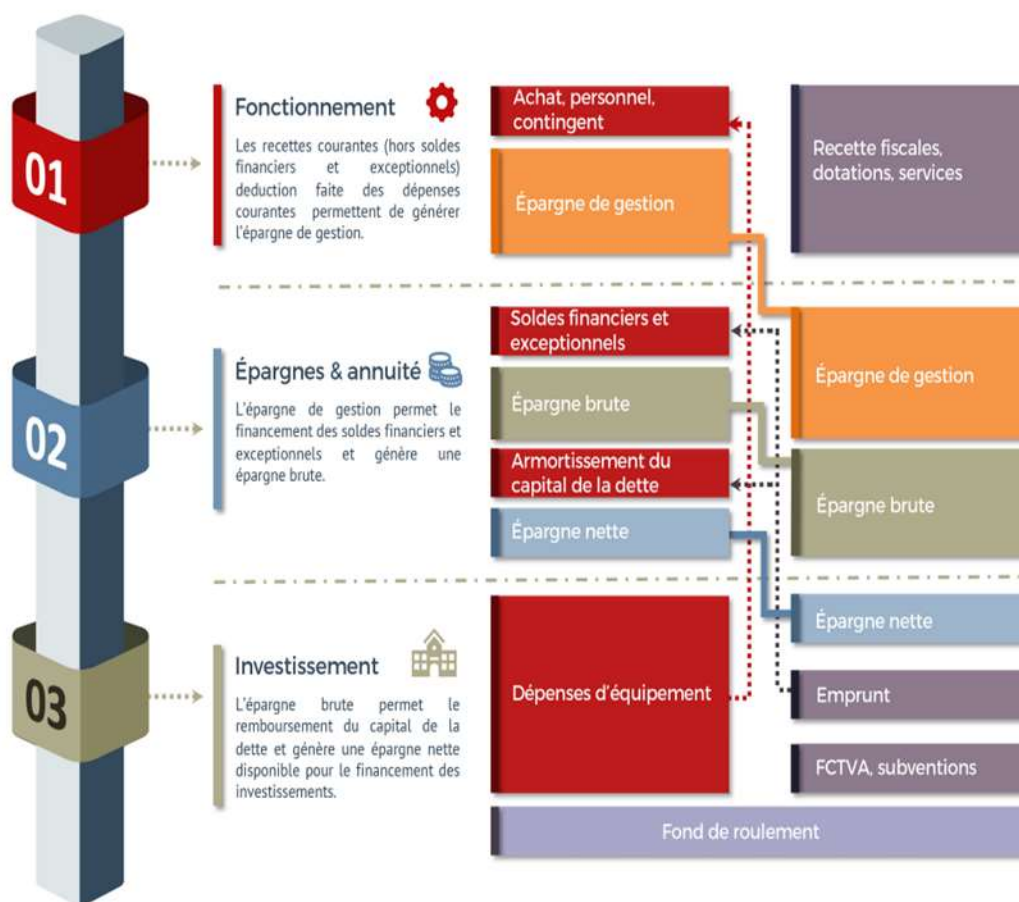


Tableau synthétique des grands équilibres financiers, que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne nette et le résultat de clôture selon les modalités de calcul vu précédemment – Exercices 2021 et 2022

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	Variation annuelle en k€	Variation annuelle en %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors 002	10 210 777.35	11 227 027.57	1 016 250.22	9.95%
RECETTES DE GESTION (chap. 70,74,75,013, cpte 722)	10 123 247.23	11 132 895.63	1 009 648.40	9.97%
dont				
<i> dotation et participation</i>	1 456 407.61	1 430 966.01	- 25 441.60	-1.75%
<i> 706 TEOM</i>	6 510 958.00	6 787 428.00	276 470.00	4.25%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 218 291.52	10 088 998.05	870 706.53	9.45%
DEPENSES DE GESTION	9 143 027.67	10 022 419.29	879 391.62	9.62%
dont				
<i> charges de personnel brute</i>	3 152 993.03	3 425 778.79	272 785.76	8.65%
<i> pour info, charges de personnel nettes (chap 012-chap 013)</i>	3 017 697.49	3 199 943.08	182 245.59	6.04%
			-	
EPARGNE DE GESTION	980 219.56	1 110 476.34	130 256.78	13.29%
Frais financiers	-	-	-	
Solde frais financiers	-	-	-	
Solde frais exceptionnels hors 775	40 750.66	17 930.94	- 22 819.72	-56.00%
EPARGNE BRUTE	1 020 970.22	1 128 407.28	107 437.06	10.52%
Amortissement du capital de la dette hors 165	-	-	-	
EPARGNE NETTE ou CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 020 970.22	1 128 407.28	107 437.06	10.52%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	464 418.75	632 338.99	167 920.24	36%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris cessions et hors dette)	97 602.62	154 973.36	57 370.74	59%
EMPRUNTS NOUVEAUX	-	-	-	
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	9 813 149.29	10 437 618.99	624 469.70	6.36%
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12	10 467 303.38	11 088 660.64	621 357.26	5.94%

A la lecture du tableau précédent, on constate que l'épargne disponible ou nette affiche un montant très satisfaisant de 1 128 407,28 €. Cet indicateur est en hausse de 107 437,06 € par rapport à 2021.

Les éléments contribuant à cette évolution sont une augmentation des recettes de gestion à hauteur de 1 009 648,40 € (+ 9,97 %) et une augmentation des dépenses de gestion à hauteur de 879 391,62 € (+ 9,62 %).

Les recettes de gestion (recettes fiscales, dotations et participations, et autres recettes) affichent un montant de **11 132 895,63 €**.

La forte augmentation des recettes de gestion s'explique principalement par la forte évolution du chapitre 70 « Produits des services et du domaines » (+ 952 393,16 €) liée à l'augmentation du poste « Reprise des matériaux » (+ 500 777,50 €) et du poste « Redevance spéciale / TEOM » (+ 451 615,66 €).

Les dépenses de gestion (charges de personnel, charges à caractère général, et autres dépenses de gestion) affichent un montant de **10 022 419,29 €**, en progression de 879 391,62 € par rapport à 2021.

Deux chapitres de fonctionnement connaissent une évolution significative comme précisé ci-dessous :

Augmentation du chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 617 237,31 € liée principalement à la hausse du poste « carburants »,

Augmentation du chapitre 012 « Charges de personnel » pour un montant de 272 785,76 €.

II. STRUCTURE ET ANALYSE DES ECRITURES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement affichent un montant de 15 620 071,35 € dont 15 578 176,51 € d'opérations réelles et 41 894,84 € d'opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement affichent un montant de 11 010 905,35 € dont 10 088 998,05 € d'opérations réelles et 921 907,30 € d'opérations d'ordre.

Soit un résultat de fonctionnement de 4 609 166 €.

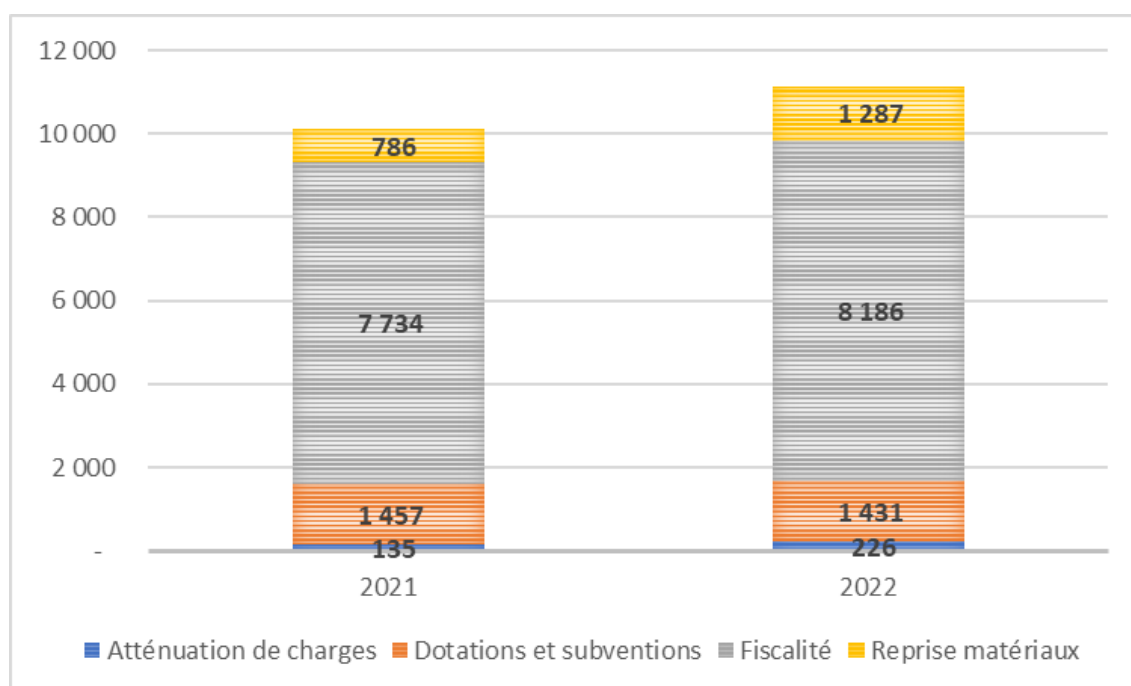
1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement se composent des éléments suivants :

- les produits fiscaux, les subventions d'exploitation, les reprises de matériaux, les atténuation de charges regroupées sous la dénomination « recettes de gestion » : 11 129 438,19 € (hors travaux en régie)
- les recettes exceptionnelles : 33 226,71 €
- les reprises pour provisions : 64 362,67 €
- auxquels vient se rajouter le report de fonctionnement 2021 : 4 351 148,94 €.

a) Recettes de gestion 2022 :

Le graphique ci-dessous présente les différents postes de recettes de gestion.



Détail des différents postes du graphique :

➤ Chapitre 013 : Atténuation de charges : 225 835,71 €

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements sur charges de personnel à savoir remboursement des indemnités journalières, des charges de sécurité sociale, Contrat unique d'insertion emploi, Indemnité inflation ...

➤ Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 430 966,01 €

Le chapitre 74 est constitué principalement des recettes suivantes :

- Subvention ADEME pour l'étude et la mise en œuvre de l'expérimentation déchets alimentaires : 14 000 €
 - Subvention ADEME pour la campagne de caractérisations des OMR : 30 147,39 €
 - Soutien CITEO : 1 294 549,52 €
 - Soutien ECO MOBILIER : 59 818,05 €
 - Soutien communication ECO TLC : 10 072,90 €
 - Soutien ECO DDS : 4 621,82 €
 - Soutien OCAD3E : 13 914,96
- Fiscalité – Compte 706 « Prestations de services » : 8 186 065,22 €

Ce poste comptabilise les éléments suivants :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) : 6 787 428 €
 - Participation financière au titre de l'accessibilité des usagers particuliers aux déchèteries : 19 012,50 €
 - Redevance spéciale : 1 379 624,72 €
- Reprise des matériaux – Compte 703 « Vente de produits résiduels » : 1 286 570,15 €

b) Recettes exceptionnelles 2022 : 33 226,71 €

Les recettes exceptionnelles incluent les pénalités pour désistement dans le cadre du marché « Prestations de mise à disposition de personnel intérimaire », les dommages et intérêts pour faits de destruction, les remboursements assurance pour sinistres ;

c) Reprises sur provisions : 64 362,67 €

Des reprises sur provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2022 selon le détail suivant :

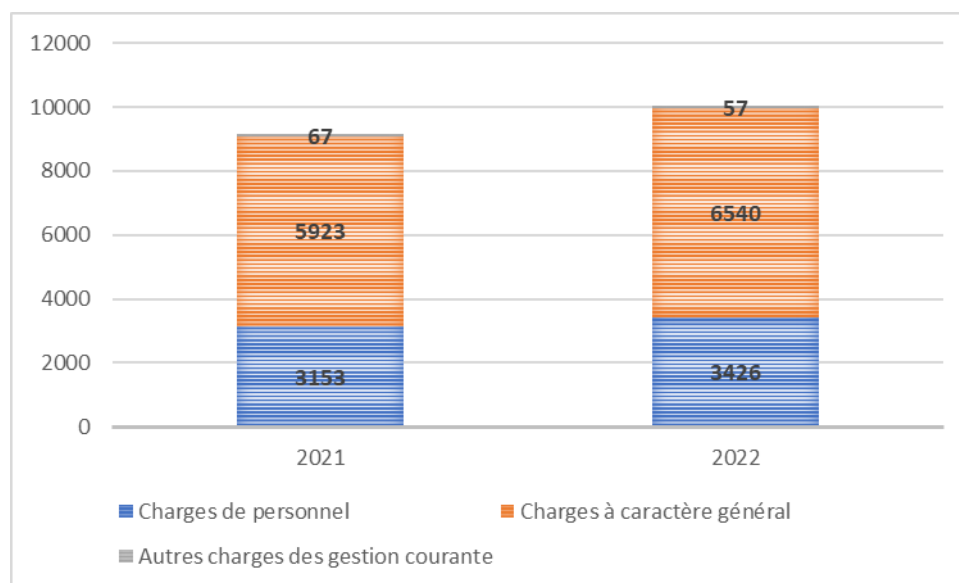
- Reprise sur provisions pour le compte professionnel de formation : 59 616,71 €
- Reprise sur provisions compte épargne temps : 4 745,96 €.

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 11 010 905,35 € €, sont constituées de dépenses de gestion pour 10 022 419,29 €, des charges exceptionnelles pour 8 629,11 € et des provisions pour 57 949,65 €.

a) Dépenses de gestion : 10 022 419,29 €

Les dépenses de gestion incluent le chapitre 012 « charges de personnel », le chapitre 011 « charges à caractère général » et le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».



Détails des différents postes du graphique :

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses de personnel comptabilisent un montant de 3 425 778,79 € sur 2022.

Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunération comptabilisés au chapitre 013 « Atténuations de charges », s'élèvent à 3 199 943,08 €.

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre « charges à caractère général » affiche un montant de **6 540 006,73 €** sur 2022.

Ils se composent des éléments suivants :

✓ Achat de matières et fournitures : **1 484 747,82 €**

Dont :

Carburants : 726 891,27 €

Fournitures d'entretien et de petit équipement : 125 138,54 €

Fournitures réparation atelier : 261 802,17 €

Fluides : 51 918,40 €

Autres matières et fournitures : 312 352,67 €

Fournitures administratives : 6 644,77 €

✓ Prestations de services : **4 236 816,51 €**

Ce poste correspond au traitement des déchets (collecte et/ou traitement).

Détail ci-dessous :

Biodéchets : 10 253,96 €

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 2 635 707,94 €

Déchets divers bruts (DDB) encombrants : 183 037,47 €

DDB incinérables : 253 266,46 €

DDB non incinérables : 5 516,10 €

Déchets ultimes : 480 €

Plâtre : 88 872,59 €

Bois : 92 854,48 €

Caractérisations du flux papier/carton : 1 755,53 €

Végétaux : 128 745,22 €

Plastiques : (Tri corps creux, mise en balles, traitement plastiques rigides) :
684 345,50 €

Verre : 52 610,14 €

Gravats : 31 711,15 €

Batteries : 1 346,17 €

Déchets ménagers Spécifiques (DMS) : 54 003,23 €

Pneus : 6 895,86 €

Huissieries, huiles : 5 414,73 €

- ✓ Entretien et réparation bâtiments, et autres biens immobiliers : **41 617,40 €**
- ✓ Entretien et réparation sur le matériel roulant : **263 884,79 €**
- ✓ Contrat de maintenance : **28 493,94 €**
- ✓ Primes d'assurances : **274 706,72 €**
- ✓ Autres services extérieurs (locations, entretien et réparation des biens mobiliers, formation, honoraires, annonces et insertion, publication ...):
73 774,55 €
- ✓ Affranchissements et télécommunications : **49 516,57 € €**
- ✓ Frais de réception : **12 765,41 €**
- ✓ Documentation et formation : **24 794,61 €**
- ✓ Frais de nettoyage : **44 562,87 €**
- ✓ Divers : **4 325,54 € €**

➤ Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre 65 affiche un montant de 56 633,77 €.

Il comptabilise les indemnités, frais de missions, cotisations, formations des élus.

b) Dépenses exceptionnelles : 8 629,11 €

Le chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » correspond aux comptes suivants :

- ✓ Compte 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » : 500 €

Il s'agit du versement d'une subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec l'AGF de Wasselonne pour le projet Repair Café visant notamment à lutter contre le gaspillage et réduire les déchets.

- ✓ Compte 673 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » : 129,11 €
- ✓ Compte 6742 « Subventions exceptionnelles d'équipement » : 8 000 €

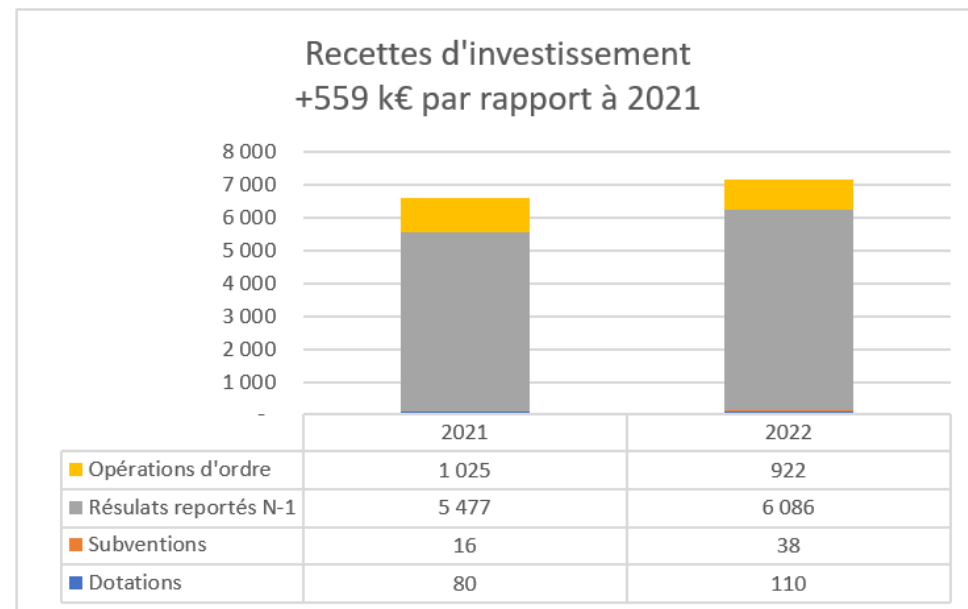
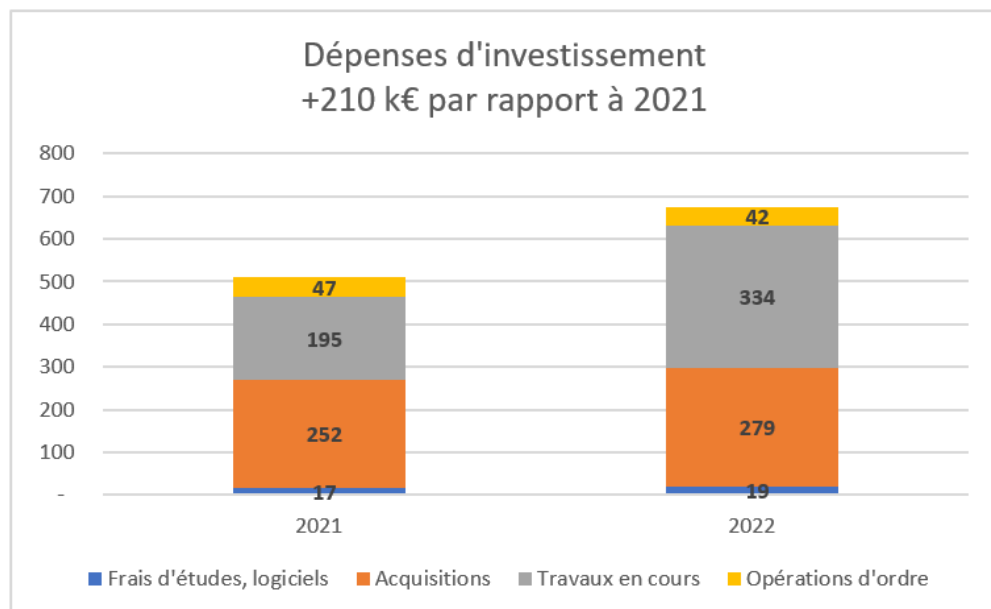
Il s'agit d'une enveloppe rattachée à l'exercice 2022 dans le cadre du financement de la construction de dalle béton pour l'installation de conteneurs aériens – Commune de Molsheim.

c) Dotations aux provisions : 57 949,65 €

Il s'agit des provisions liées au compte professionnel de formation (36 604,41 €) et au compte épargne temps (21 345,24 €).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le graphe ci-dessous présente la composition des dépenses et des recettes d'investissement.



1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 674 233,83 €.

Elles se composent des dépenses d'équipement (632 338,99 €), et des dépenses d'ordre d'investissement (41 894,84 €).

a) Dépenses d'équipement : 632 338,99 €

Ces dernières regroupent les immobilisations incorporelles, corporelles, et les immobilisations en cours.

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Le chapitre « Immobilisations incorporelles » est composé de frais d'études à hauteur de 98 % et d'acquisition de logiciels à hauteur de 2 %.

Réalisations 2022 : 19 258,73 €

Restes à réaliser : 75 645,98 €

Détail des réalisations 2022 :

- Frais d'études : 18 899,74 €

Dont :

Maitrise d'œuvre - création nouvelle déchèterie de Wisches : 1 919,74 €

Assistance à maitrise d'ouvrage – création nouvelle déchèterie de Wisches : 14 100 €

Etude transformation de la façade bâtiment rue de Dachstein : 2 880 €

- Logiciels, licences : 358,99 €

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Réalisations 2022 : 278 619,62 €

Restes à réaliser : 298 383,65 €

Détail des réalisations 2022 :

Dont :

Matériel industriel : 187 974,14 €

Aménagements techniques : 20 983,79 €

Matériel de bureau et informatique : 18 338,25 €

Matériel de transport : 16 276,27 €

Outillage : 12 510 €

Installations et agencements : 9 996,60 €

Mobilier : 6 161,17 € / Divers : 6 379,40 €

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Page 22 sur 24

Délibération du Comité Directeur n° 011-02-2023

Réalisations 2022 : 334 460,64 €

Restes à réaliser : 510 281,40 €

Détail des réalisations 2022 :

La principale inscription de ce poste est l'acquisition d'un camion grue pour le vidage des points d'apport volontaire avec système de compaction pour un montant de 333 955,44 €.

b) Opérations d'ordre de transfert entre sections : 41 894,84 €

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre de la section de fonctionnement.

Il s'agit de l'intégration des travaux en régie en investissement pour un montant de 3 457,44 € et de la reprise sur autofinancement des subventions d'investissement antérieurement perçues pour un montant de 38 437,40 €.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 7 156 684,05 €.

Elles se composent des subventions (38 400 €), du FCTVA (109 906,70 €), d'excédent reporté (6 086 470,05 €) et d'opérations d'ordre (921 907,30 €).

a) Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 38 400 €

Ce poste comptabilise les éléments suivants :

Participation financière pour l'installation de conteneurs enterrés sur la commune de BOERSCH : 12 800 €

Participation financière pour l'installation de conteneurs enterrés sur la commune de MUTZIG : 25 600 €

b) Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 921 907,30 €

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles. Ces écritures trouvent leurs contreparties en dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

III. FISCALITE

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le SMICTOMME a maintenu les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2020 à hauteur de 6.80 %.

Ci-dessous un graphique présentant l'évolution des taux et produits de la TEOM depuis 2012 :



On note que le taux de TEOM est en baisse depuis 2012 passant de 7,84 % à 6,80 %.

IV. ENCOURS DE LA DETTE

A noter que le SMICTOMME n'a pas d'encours de dette au 31/12/2022. Les dépenses d'investissement ont été financées par le recours à l'autofinancement.

Séance du 22 mars 2023**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCH AHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 012-02-2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

LE PRESIDENT PROPOSE

Résultat de fonctionnement 2022	
- Recettes de fonctionnement 2022	15 620 071,35
- Dépenses de fonctionnement 2022	11 010 905,35
Résultat à affecter	4 609 166,00
Affectation obligatoire :	
- Au financement des dépenses d'investissement (compte 1064) correspondant aux plus-values nettes de cession	6 666,66
- Au besoin de financement dégagé par la section d'investissement (excédent de financement de la section d'investissement 2022 corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes) (compte 1068)	0,00
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
- affectation en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	4 602 499,34
- en dotation complémentaire d'investissement (compte 1068)	0,00

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2311-5 et L 5212-15 ;

VU sa délibération de ce jour portant approbation du compte administratif de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement de 4 609 166,00 € ;

CONSIDERANT le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif de 6 666,66 € ;

CONSIDERANT l'excédent de financement de la section d'investissement 2022 de 6 482 450,22 € (compte 001 R) ;

CONSIDERANT le besoin de financement des restes à réaliser de 884 311,03 € ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECIDE D'AFFECTER

Le résultat global de fonctionnement 2022 d'un montant de 4 609 166 euros comme suit :

- l'excédent d'exploitation pour la partie correspondant aux plus-values nette de cession au compte 1064 "Réserves réglementées" pour un montant de 6 666,66 €,
- le solde d'exploitation au compte R 002 "Résultat reporté" soit 4 602 499,34 €.

Membres en exercice : 136
Membres présents : 79
Membres représentés : 14

Vote à main levée : pour : 93
contre : 0
abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 22 mars 2023**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.

Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCH AHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR	
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM	
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM	
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM	
M. Yves JUNG	commune de WANGEN	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE	
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLISHEIM	
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM	
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG	
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH	
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL	
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL	
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE	
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE	
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT	
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE	
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY	

M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 013-02-2023

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2221-1, L 2312-1, L 2313-1 et suivants et L 5212-18 et suivants ;

VU le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU sa délibération du 10 mars 1997 statuant sur la mise en œuvre avec effet au 1^{er} janvier 1997, du plan comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriels et commerciaux ;

VU sa délibération N° 005-01-2023 du 8 février 2023 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;

SUR LE RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT

1° ADOPTE

le Budget Primitif 2023 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
DEPENSES REELLES	11 986 618.99	13 218 000.00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 091 500.00	8 830 000.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 607 000.00	4 100 000.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	118.99	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 000.00	96 000.00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000.00	1 000.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 000.00	101 000.00
68 - PROVISIONS	100 000.00	90 000.00
DEPENSES D'ORDRE	2 840 529.95	2 185 500.00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 440 529.95	1 185 500.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400 000.00	1 000 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 827 148.94	15 403 500.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
RECETTES REELLES	14 717 148.94	15 303 500.00
013 - ATTENUATION DE CHARGES	120 000.00	130 000.00
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	8 946 000.00	9 169 000.00
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 300 000.00	1 386 000.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	16 000.66
78 - REPRISES PROVISIONS	0.00	0.00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	4 351 148.94	4 602 499.34
RECETTES D'ORDRE	110 000.00	100 000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000.00	100 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 827 148.94	15 403 500.00

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022		RESTES A REALISER 2022 sur 2023		PROPOSITIONS NOUVELLES 2023		TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023 (=RAR + Propositions nouvelles 2023)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT								
	OPERATIONS REELLES	8 956 000.00	139 000.00	884 311.03	0.00	9 145 688.97	1 455 383.12	10 030 000.00	1 455 383.12
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		109 000.00				72 000.00		72 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		30 000.00				12 800.00		12 800.00
16_165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS)					10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE						1 360 583.12		1 360 583.12
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	587 000.00		75 645.98		417 688.97		493 334.95	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 756 000.00		298 383.65		4 058 000.00		4 356 383.65	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 613 000.00		510 281.40		4 660 000.00		5 170 281.40	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	0.00	6 086 470.05	0.00	0.00	0.00	6 489 116.88	0.00	6 489 116.88
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)		6 086 470.05				6 482 450.22		6 482 450.22
10_1064	RESERVES						6 666.66		6 666.66
	OPERATIONS D'ORDRE	175 000.00	2 905 529.95	0.00	0.00	260 000.00	2 345 500.00	260 000.00	2 345 500.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 440 529.95				1 185 500.00		1 185 500.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000.00	1 400 000.00			100 000.00	1 000 000.00	100 000.00	1 000 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	65 000.00	65 000.00			160 000.00	160 000.00	160 000.00	160 000.00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 131 000.00	9 131 000.00	884 311.03	0.00	9 405 688.97	10 290 000.00	10 290 000.00	10 290 000.00

étant précisé que les niveaux des crédits en sections d'investissement et d'exploitation sont votés par CHAPITRES ;

2° RAPPELLE

que le Bureau est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement des opérations d'équipement portées au Budget en cours, ainsi qu'à valider tout document avec les organismes de crédit dans le cadre des renégociations de la dette courante en capital, étant précisé que cette habilitation entre dans le champ d'application des délégations permanentes prévues à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

3° APPROUVE

en application de l'article L 2311-2 du CGCT, l'ensemble des travaux d'investissement projetés au courant de l'exercice 2023 en sollicitant par ailleurs l'attribution des subventions d'équipement prévues en la matière.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	93
Membres présents	:	79		contre	:	0
Membres représentés	:	14		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Comité Directeur du 22 mars 2023

SOMMAIRE

PRESENTATION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de fonctionnement

- A. Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre
- B. Détail des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre
- C. Détail des dépenses d'ordre de fonctionnement

II. Recettes de fonctionnement

- A. Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre
- B. Détail des recettes réelles de fonctionnement par chapitre
- C. Détail des recettes d'ordre de fonctionnement

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Dépenses d'Investissement

- A. Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre
- B. Détail des dépenses réelles d'investissement par chapitre
- C. Détail des dépenses d'ordre d'investissement

II. Recettes d'Investissement

- A. Détail des recettes réelles d'investissement par chapitre
- B. Détail des recettes d'ordre d'investissement

Le budget primitif 2023, dans le droit fil des orientations présentées lors de la séance du Comité Directeur du 08 février 2023, s'inscrit dans les ambitions du projet de mandature à savoir concilier optimisation des charges de gestion, allocation des ressources, permettant le développement des services et équipements nécessaires aux usagers.

Dans ce contexte, le budget 2023 s'élève à 25 693 500 euros (23 958 148,94 euros en 2022) dont :

- 15 403 500 euros pour la section de fonctionnement (14 827 148,94 euros en 2022).
- 10 290 000 euros pour la section d'investissement (9 131 000 euros en 2022).

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

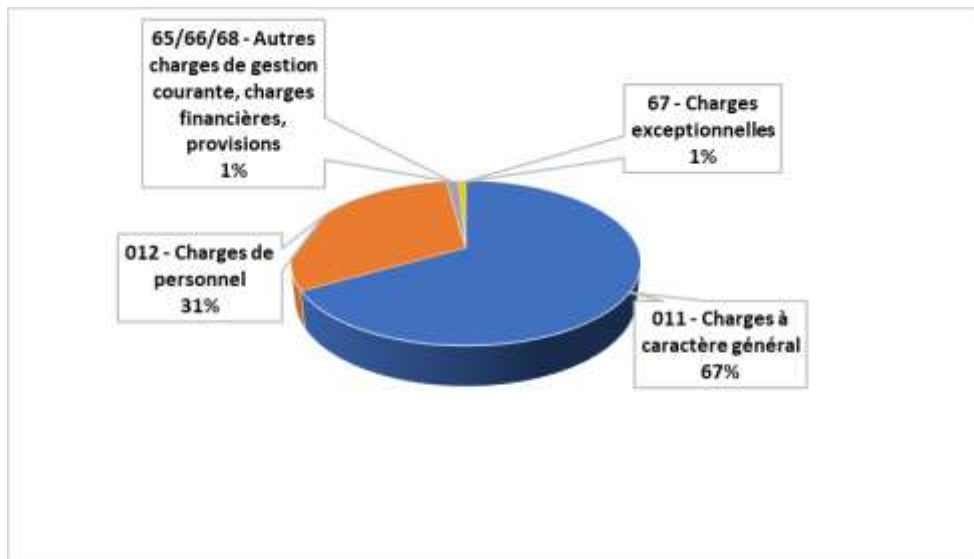
A. Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	CHAPITRE
	14 827 149	15 403 500	
Charges à caractère général	8 091 500	8 830 000	011
Charges de personnel	3 607 000	4 100 000	012
Autres charges de gestion courante, charges financières, provisions	192 119	187 000	65/66/68
Charges exceptionnelles	96 000	101 000	67
Dépenses d'ordre	2 840 530	2 185 500	023 / 042

B. Détail des dépenses réelles de fonctionnement

Montant des dépenses réelles de fonctionnement : 13 218 000 euros (11 986 618,99 euros en 2022)

Répartition par chapitre des dépenses réelles de fonctionnement :



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à **8 830 000 euros** (8 091 500 euros en 2022).

Elles se composent des éléments suivants :

- ✓ Achat de matières et fournitures : **1 765 500 euros** (1 756 000 euros en 2022)

Dont :

Carburants, huiles : 860 000 euros

Fournitures d'entretien et de petit équipement : 240 000 euros

Fournitures réparation atelier : 250 000 euros

Fluides : 72 000 euros

Autres matières et fournitures (composteurs, bacs, fournitures espaces verts, outillage, habillement...): 333 500 euros

Fournitures administratives : 10 000 euros

- ✓ Prestations de services : **5 716 000 euros (4 726 000 euros)**

Ce poste correspond aux traitement des déchets (collecte et/ou traitement).

Détail ci-dessous :

Biodéchets : 218 000 euros

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 3 521 000 euros (2 800 000 euros en 2022)

Pour rappel, cette prévision tient compte d'une augmentation attendue de 50% du prix sur 6 mois.

Déchets divers bruts (DDB) encombrants : 308 000 euros (250 000 euros en 2022)

DDB incinérables : 350 000 euros (250 000 euros en 2022)

DDB non incinérables : 10 000 euros (40 000 euros en 2022)

Plus de benne pour les DDB non incinérables en déchèterie.

Déchets ultimes : 10 000 euros

Plâtre : 125 000 euros

Bois : 20 000 euros (115 000 euros en 2022)

Caractérisations du flux papier/carton : 3 000 euros

Végétaux : 170 000 euros

Plastiques : (Tri corps creux, mise en balles, traitement plastiques rigides) : 790 000 euros

Verre : 60 000 euros

Gravats : 35 000 euros

Batteries : 3 000 euros

Déchets ménagers spécifiques (DMS) : 60 000 euros

Pneus : 13 000 euros

Huisseries : 15 000 euros

Prestations atelier : 5 000 euros

- ✓ Entretien et réparation bâtiments, et autres biens immobiliers : **45 000 euros**
- ✓ Entretien et réparation sur le matériel roulant : **330 000 euros**
- ✓ Contrat de maintenance : **60 000 euros**
- ✓ Primes d'assurances : **312 000 euros**
- ✓ Affranchissements et télécommunications : **68 000 euros**
- ✓ Déplacements, missions et réceptions : **26 000 euros**
- ✓ Formation : **52 500 euros**
- ✓ Publications, imprimés : **173 000 euros**

- ✓ Rémunération d'intermédiaires (cabinet AUSTRAL, contrôle sécurité ...): **147 000 euros**
- ✓ Autres services extérieurs (locations, entretien et réparation des biens mobiliers, transport, impôts divers ...): **135 000 euros**

Chapitre 012 : Charges de Personnel

Les charges de personnel brutes s'élèvent à **4 100 000 euros** (3 607 000 euros en 2022)

A noter qu'un montant de 130 000 euros est inscrit en recettes de fonctionnement, au titre des remboursements sur rémunérations. Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunérations, sont donc de 3 970 000 euros.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Une enveloppe prévisionnelle est inscrite pour un montant de **96 000 euros** (91 000 euros en 2022). Elle est composée des éléments suivants :

Indemnités, cotisations, frais de missions et formation : 75 000 € (70 000 euros en 2022)

Créances admises en non-valeur : 21 000 euros

Chapitre 66 : Charges financières

Une enveloppe de 1 000 euros a été reconduite en 2023.

Il est précisé qu'aucun encours de dette n'est constaté au 01/01/2023.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles affichent un montant de **101 000 euros** (96 000 euros) et enregistrent les éléments suivants :

Titres annulés sur exercices antérieurs, amendes fiscales et pénales : 35 000 euros

Remboursements de taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 30 000 euros

Subventions exceptionnelles d'équipement dans le cadre du financement de dalles béton pour l'implantation de conteneurs enterrés dans diverses communes membres du syndicat : 30 000 euros

Subventions exceptionnelles de fonctionnement : 6 000 euros (1 000 euros en 2022)

Chapitre 68 : Provisions

Une inscription budgétaire de **90 000 euros** (100 000 euros en 2022) est prévue pour la mise à jour de l'état des provisions sur l'exercice 2023 comme suit :

Dotations aux provisions pour risques et charges : 70 000 euros (80 000 euros en 2022)

Dotations aux provisions pour compte de tiers : 20 000 euros.

C. Détail des dépenses d'ordre de fonctionnement : 2 185 500 euros

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 185 500 euros (1 440 529.95 euros en 2022)

Le virement à la section de fonctionnement représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 1 000 000 euros (1 400 000 euros en 2022)

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre de la section d'investissement.

II) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

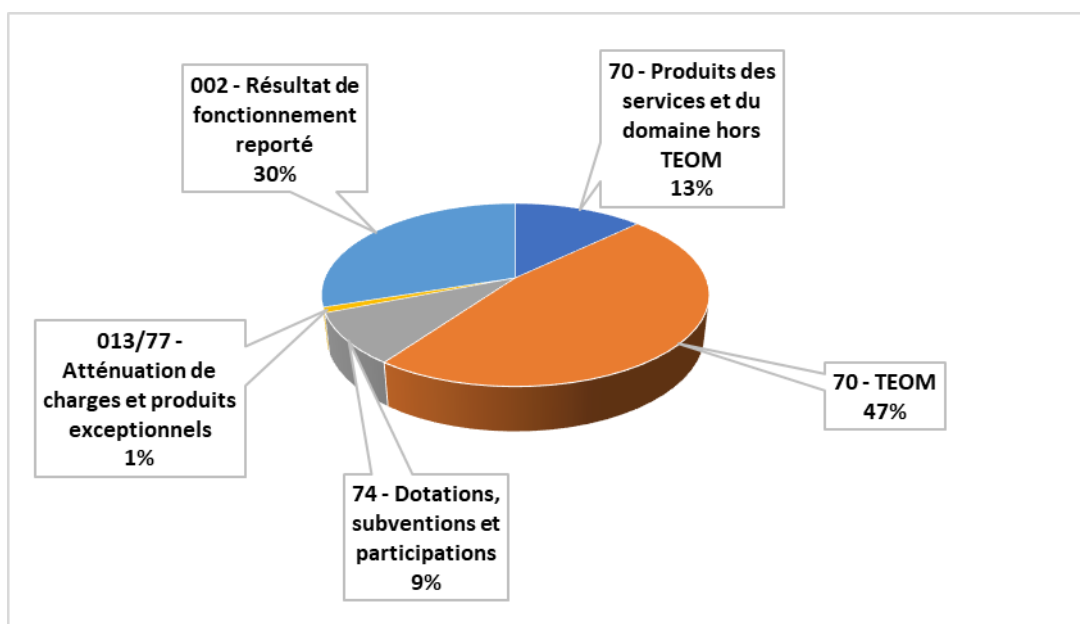
A. Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	CHAPITRE
	14 827 148.94	15 403 500.00	
Produits des services et du domaine hors TEOM	2 196 000.00	1 969 000.00	70
TEOM	6 750 000.00	7 200 000.00	70
Dotations, subventions et participations	1 300 000.00	1 386 000.00	74
Atténuation de charges et produits exceptionnels	120 000.00	146 000.66	013/77
Opérations d'ordre	110 000.00	100 000.00	042
Résultat de fonctionnement reporté	4 351 148.94	4 602 499.34	002

B. Détail des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement affichent un montant de **15 303 500 euros** (14 717 148,94 euros en, 2022).

Graphique de répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 9 169 000 euros (8 946 000 euros en 2022)

Les produits des services et du domaine comportent les ventes de matériaux pour un montant de 649 000 euros (926 000 euros en 2022), la TEOM pour un montant de 7 200 000 euros (6 750 000 euros en 2022), la participation du syndicat mixte de la Mossig et Sommerau pour 20 000 euros ainsi que la redevance spéciale pour 1 300 000 euros (1 250 000 euros en 2022).

Voici le détail des ventes de matériaux :

- Papier : 45 000 euros (450 000 euros en 2022)
- Papier carton complexé : 1 000 euros
- Verre : 100 000 euros
- Ferraille : 140 000 euros
- Batteries : 17 000 euros
- Plastiques : 250 000 euros (140 000 euros en 2022)
- Plastiques rigides : 1 000 euros
- Acier / Aluminium : 25 000 euros
- Vente huiles : 1 000 euros (0 euros en 2022)

- Bacs : 65 000 euros (50 000 euros en 2022)
- Composteurs : 4 000 euros (2 000 euros en 2022)

Il est précisé qu'en matière de TEOM, l'augmentation du budget en 2023 correspond à la revalorisation des bases cadastrales à hauteur de 7,1 %. En effet, aucune augmentation du taux de TEOM n'est prévue pour 2023.

Chapitre 74 : Dotations et subventions : 1 386 000 euros

Le chapitre 74 est constitué principalement des recettes suivantes :

- Subvention ADEME pour l'étude et la mise en œuvre de l'expérimentation déchets alimentaires : 14 000 €
- Soutien CITEO : 1 290 000 € (pour la collecte des emballages)
- Soutien ECO MOBILIER : 55 000 €
- Soutien communication ECO TLC : 9 000 € (pour la collecte des textiles)
- Soutien ECO DDS : 4 000 € (pour la collecte des déchets dangereux)
- Soutien OCAD3E : 14 000 € (pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 16 000,66 euros

Ce chapitre comptabilise les remboursements sur sinistres. En 2023, le SELECT'OM encaissera un montant d'environ 16 000 euros suite à l'épisode de grêle durant l'été 2022 ayant endommagé les skydoms des garages et atelier.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 130 000 euros

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements sur charges de personnel à savoir remboursement des indemnités journalières, des charges de sécurité sociale, Contrat unique d'insertion Emploi, Indemnité inflation ...

C. Détail des recettes d'ordre de fonctionnement

Les recettes d'ordre de fonctionnement affichent un montant de **100 000 euros** (110 000 en 2022).

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun encaissement. Elles trouvent leurs contreparties en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Il s'agit de l'intégration des travaux en régie en investissement pour un montant de 50 000 € et de la reprise sur autofinancement des subventions d'investissement antérieurement perçues pour un montant de 50 000 €.

Au vu des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, le syndicat dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 1 185 500 euros (1 440 529,95 euros en 2022). Il s'agit des ressources correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer les nouveaux investissements du syndicat.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 10 290 000 euros dont 10 030 000 euros de dépenses réelles d'investissement.

A. Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	CHAPITRE
	8 956 000	10 030 000	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		10 000	16
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (frais d'études, acquisition de logiciels, frais d'insertion)	587 000	493 335	20
ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS (mobilier, Réserves foncières, matériel techniques ...)	6 756 000	4 356 384	21
TRAVAUX	1 613 000	5 170 281	23

B. Détail des dépenses réelles d'investissement

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 10 000 euros

Il s'agit d'une enveloppe pour le remboursement de cautions à hauteur de 10 000 euros.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 493 334,95 euros

Restes à réaliser 2022 sur 2023 : 75 645,98 euros

Inscriptions nouvelles : 417 688,97 euros

- Compte 2031 : Frais d'études : 384 688,97 euros dont

Détail du compte 2031 :

Etudes nouvelle déchèterie de Wisches : 30 688,97 euros

Etude pour le réaménagement des bureaux au niveau de l'accueil du site de Molsheim : 10 000 euros

Etude pour la nouvelle déchèterie de Mutzig : 96 000 euros

Etude pour la construction d'un nouvel atelier : 50 000 euros

Etude pour la déchèterie de Muhlbach : 48 000 euros

Diverses études : 150 000 euros

- Compte 2051 : Logiciels et licences : 23 000 euros

- Compte 2033 : Frais d'insertion marchés publics : 10 000 euros

Chapitre 21 : Acquisition de matériel et mobilier : 4 356 383,65 euros

Restes à réaliser 2022 sur 2023 : 298 383,65 euros

Inscriptions nouvelles : 4 058 000 euros

Détail des inscriptions nouvelles :

- Compte 2111 : Terrains nus : 600 000 euros

Cette enveloppe correspond à l'acquisition du terrain de la nouvelle déchèterie de Wisches.

- Compte 2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes : 30 000 euros

- Compte 2131 : Bâtiment : 683 000 euros

Dont :

Travaux pour le réaménagement des bureaux au niveau de l'accueil du site de Molsheim : 50 000 euros

Travaux atelier : 443 000 euros

Cabane Déchèterie Molsheim : 50 000 euros

Cabane Déchèterie Muhlbach : 100 000 euros

Divers : 40 000 euros

- Compte 2135 : Installations générales et agencements : 176 000 euros

Dont :

Rails de guidage pour bennes : 16 000 euros

Dalle de béton Déchèterie Saint Blaise : 60 000 euros

Diverses déchèteries : 100 000 euros

- Compte 2151 : Pompe à Gasoil : 10 000 euros

- Compte 2154 : Matériel industriel : 697 000 euros

Dont :

5 bennes : 30 000 euros

Bornes biodéchets : 200 000 euros

Conteneurs apport volontaire aériens : 125 000 euros

Conteneurs enterrés : 126 000 euros

Benne EcoDDS : 20 000 euros

Abri-bacs ordures ménagères : 40 000 euros

Passerelles déchèteries : 100 000 euros

Divers : 56 000 euros

- Compte 2155 : Outillage industriel (filets VTU, outillage atelier et divers) : 42 000 euros

- Compte 2182 : Matériel de transport : 1 660 000 euros

Dont :

Remise en état des benne ordures ménagères pour prolonger la durée d'utilisation : 25 000 euros

4 bennes à ordures ménagères : 1 205 000 euros

1 VTU : 300 000 euros

Equipements Redevances spéciales : 80 000 euros

Divers : 50 000 euros

- Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique : 67 000 euros

- Compte 2184 : Mobilier : 20 000 euros

- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles : 73 000 euros

Dont :

Panneaux entrée des déchèteries : 20 000 euros

Divers : 53 000 euros

Chapitre 23 : Travaux en cours : 5 170 281,40 euros

Restes à réaliser 2022 sur 2023 : 510 281,40 euros

Inscriptions nouvelles : 4 660 000 euros

- Compte 2313 : Travaux en cours : 4 660 000 euros

Dont :

Travaux de construction nouvelle déchèterie de Wisches : 3 060 000 euros

Travaux d'agrandissement déchèterie de Muhlbach : 600 000 euros

Travaux déchèterie de Mutzig : 500 000 euros

Divers travaux : 500 000 euros

C. Dépenses d'ordre d'investissement

Cette inscription d'un montant de 260 000 euros (175 000 euros en 2022) est affectée à l'intégration des travaux en régie (50 000 euros), à la reprise des subventions d'investissement (50 000 euros), à la mise à jour de l'inventaire (160 000 euros). Elle trouve leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement et en dépenses d'ordre de fonctionnement.

II) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 10 290 000 euros dont 1 455 393,12 euros de recettes réelles, 6 489 116,88 euros de résultats reportés et 2 345 500 euros de recettes d'ordre.

A. Détail des recettes réelles d'investissement

Chapitre 16 : Dépôts et cautionnements reçus : 10 000 euros

Chapitre 16 : Emprunt d'équilibre : 1 360 583,12 euros

Cette inscription permet d'équilibrer budgétairement la section d'investissement. Toutefois, il est à noter que le syndicat ne prévoit pas de recours à emprunt durant l'exercice. Les dépenses

d'investissement seront financées intégralement par l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2023 et les résultats reportés antérieurs.

Chapitre 10 : Apports, dotations et réserves : 72 000 euros

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues : 12 800 euros

B. Détail des recettes d'ordre d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 1 000 000 euros

Ce montant correspond à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements en dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 1 185 500 euros

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 160 000 euros

En résumé, la section de fonctionnement est établie sur un scénario ne prévoyant pas d'augmentation des taux d'imposition. Elle dégage toutefois un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement de 1 185 500 euros.



Séance du 22 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023. Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 014-02-2023

OBJET : DECISION EN MATIERE DE FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

LE COMITE DIRECTEUR

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1520, 1639 A et A bis ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-19 à L 5212-21 ;

VU sa délibération du 17 mai 2000 statuant sur la réforme du mode d'assujettissement et adoptant définitivement le régime unifié de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec effet consolidé au 1^{er} janvier 2002 ;

et

SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION PREALABLE

1° DECIDE

de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2023 à :

6,80 %

applicable en zone unique sur le ressort territorial du syndicat ;

2° PRECISE

que son recouvrement sera assuré par la voie fiscale et selon un taux unique sur l'ensemble des rôles taxables en application des articles 1639 A bis et 1520 et suivants du Code Général des Impôts, eu égard par ailleurs aux exonérations facultatives à la TEOM pour 2023 prononcées dans sa séance du 16 février 2022 et arrêtées définitivement par décisions du Bureau en vertu de l'article 1521-III du Code Général des Impôts et de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales

3° RAPPELLE

que les Communautés de communes membres du Syndicat ont opté pour le régime du b) du 2. VI de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts. Ce régime dérogatoire prévoit que les EPCI à fiscalité propre ayant transféré la totalité de la compétence élimination des déchets à un syndicat mixte perçoivent la TEOM ou la REOM en lieu et place du syndicat qui l'a instaurée et qui en vote le taux ou le tarif. Le produit perçu à ce titre fera l'objet d'un reversement intégral en faveur du Syndicat.

Membres en exercice : 136
Membres présents : 79
Membres représentés : 14

Vote à main levée : pour : 93
contre : 0
abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE

(Délibération en matière de fixation du taux de la TEOM)

BASES TEOM 2020-2023

CODE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNES	BASES 2020 DEFINITIVES	BASES 2021 DEFINITIVES	Δ 2021 / 2020	BASES 2022 DEFINITIVES	Δ 2022 / 2021	BASES 2023 PREVISIONNELLES	Δ 2023 / 2022
045	DES PORTES DE ROSHEIM	BISCHOFFSHEIM	3 389 890	3 448 715	1,017	3 595 223	1,042	3 841 717	1,069
052	DES PORTES DE ROSHEIM	BOERSCH	2 715 221	2 744 765	1,011	2 933 098	1,069	3 128 207	1,067
167	DES PORTES DE ROSHEIM	GREDELBRUCH	1 305 936	1 316 200	1,008	1 361 855	1,035	1 455 124	1,068
172	DES PORTES DE ROSHEIM	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	2 240 426	2 276 380	1,016	2 413 888	1,060	2 637 295	1,093
299	DES PORTES DE ROSHEIM	MOLLKIRCH	940 779	955 774	1,016	994 912	1,041	1 073 669	1,079
368	DES PORTES DE ROSHEIM	OTTROTT	1 682 023	1 706 769	1,015	1 786 420	1,047	1 924 318	1,077
410	DES PORTES DE ROSHEIM	ROSENWILLER	664 494	668 064	1,005	691 456	1,035	741 000	1,072
411	DES PORTES DE ROSHEIM	ROSHEIM	5 561 331	5 730 363	1,030	5 978 428	1,043	6 442 092	1,078
428	DES PORTES DE ROSHEIM	SAINT-NABOR	498 555	502 530	1,008	521 918	1,039	558 864	1,071
	Total DES PORTES DE ROSHEIM		18 998 655	19 349 560	1,018	20 277 198	1,048	21 802 286	1,075
018	MOSSIG ET VIGNOBLE	BALBRONN	602 169	606 806	1,008	632 589	1,042	685 167	1,083
030	MOSSIG ET VIGNOBLE	BERGBIETEN	630 059	646 395	1,026	674 226	1,043	721 789	1,071
077	MOSSIG ET VIGNOBLE	COSSWILLER	490 505	492 429	1,004	514 018	1,044	557 848	1,085
081	MOSSIG ET VIGNOBLE	DAHLENHEIM	708 956	714 355	1,008	744 501	1,042	798 406	1,072
085	MOSSIG ET VIGNOBLE	DANGOLSHEIM	597 682	604 112	1,011	627 914	1,039	673 480	1,073
139	MOSSIG ET VIGNOBLE	FLEXBOURG	399 587	411 281	1,029	427 138	1,039	456 990	1,070
240	MOSSIG ET VIGNOBLE	KIRCHHEIM	633 195	644 067	1,017	668 819	1,038	714 882	1,069
282	MOSSIG ET VIGNOBLE	MARLENHEIM	4 210 406	4 321 304	1,026	4 441 925	1,028	4 760 979	1,072
335	MOSSIG ET VIGNOBLE	NORDHEIM	909 905	931 159	1,023	967 487	1,039	1 033 651	1,068
354	MOSSIG ET VIGNOBLE	ODRATZHEIM	520 917	528 035	1,014	555 289	1,052	590 777	1,064
408	MOSSIG ET VIGNOBLE	ROMANSWILLER	1 109 649	1 116 000	1,006	1 176 588	1,054	1 258 172	1,069
442	MOSSIG ET VIGNOBLE	SCHARRACH/IRMSTETT	1 136 779	1 161 782	1,022	1 246 424	1,073	1 334 121	1,070
492	MOSSIG ET VIGNOBLE	TRAENHEIM	668 512	678 180	1,014	704 996	1,040	765 495	1,086
517	MOSSIG ET VIGNOBLE	WANGEN	610 834	613 745	1,005	639 185	1,041	682 523	1,068
520	MOSSIG ET VIGNOBLE	WASELONNE	5 130 336	5 187 866	1,011	5 362 745	1,034	5 720 098	1,067
525	MOSSIG ET VIGNOBLE	WESTHOFFEN	1 554 481	1 607 714	1,034	1 684 642	1,048	1 816 872	1,078
	Total MOSSIG ET VIGNOBLE		19 913 972	20 265 230	1,018	21 068 486	1,040	22 571 250	1,071

CODE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNES	BASES 2020 DEFINITIVES	BASES 2021 DEFINITIVES	Δ 2021 / 2020	BASES 2022 DEFINITIVES	Δ 2022 / 2021	BASES 2023 PREVISIONNELLES	Δ 2023 / 2022
008	MOLSHEIM-MUTZIG	ALTORF	1 609 331	1 631 279	1,014	1 653 593	1,014	1 698 095	1,027
016	MOLSHEIM-MUTZIG	AVOLSHEIM	684 581	688 651	1,006	715 284	1,039	758 331	1,060
080	MOLSHEIM-MUTZIG	DACHSTEIN	1 487 763	1 507 589	1,013	1 553 689	1,031	1 662 051	1,070
098	MOLSHEIM-MUTZIG	DINSHEIM SUR BRUCHE	1 259 223	1 264 199	1,004	1 319 400	1,044	1 417 081	1,074
101	MOLSHEIM-MUTZIG	DORLSHEIM	2 429 509	2 491 429	1,025	2 599 816	1,044	2 778 860	1,069
108	MOLSHEIM-MUTZIG	DUPPIGHEIM	1 627 329	1 806 571	1,110	1 892 363	1,047	2 048 775	1,083
112	MOLSHEIM-MUTZIG	DUTTLENHEIM	2 554 741	2 623 230	1,027	2 776 187	1,058	2 999 558	1,080
127	MOLSHEIM-MUTZIG	ERGERSHEIM	1 156 674	1 198 002	1,036	1 261 853	1,053	1 369 588	1,085
128	MOLSHEIM-MUTZIG	ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	1 713 560	1 739 676	1,015	1 842 011	1,059	1 992 573	1,082
168	MOLSHEIM-MUTZIG	GRESSWILLER	1 463 105	1 471 423	1,006	1 549 682	1,053	1 682 239	1,086
188	MOLSHEIM-MUTZIG	HEILIGENBERG	657 793	660 902	1,005	686 935	1,039	741 122	1,079
300	MOLSHEIM-MUTZIG	MOLSHEIM	8 980 399	9 130 715	1,017	9 692 707	1,062	10 401 062	1,073
313	MOLSHEIM-MUTZIG	MUTZIG	4 778 302	4 872 008	1,020	5 050 693	1,037	5 358 903	1,061
325	MOLSHEIM-MUTZIG	NIEDERHASLACH	1 177 121	1 192 832	1,013	1 227 861	1,029	1 318 412	1,074
342	MOLSHEIM-MUTZIG	OBERHASLACH	1 635 025	1 656 639	1,013	1 736 838	1,048	1 858 772	1,070
473	MOLSHEIM-MUTZIG	SOULTZ LES BAINS	862 295	869 523	1,008	899 838	1,035	979 523	1,089
480	MOLSHEIM-MUTZIG	STILL	1 400 722	1 436 826	1,026	1 504 384	1,047	1 616 254	1,074
554	MOLSHEIM-MUTZIG	WOLXHEIM	934 440	952 332	1,019	963 147	1,011	1 036 761	1,076
	Total MOLSHEIM-MUTZIG		36 411 913	37 193 826	1,021	38 926 281	1,047	41 717 960	1,072

CODE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNES	BASES 2020 DEFINITIVES	BASES 2021 DEFINITIVES	Δ 2021 / 2020	BASES 2022 DEFINITIVES	Δ 2022 / 2021	BASES 2023 PREVISIONNELLES	Δ 2023 / 2022
020	VALLEE DE LA BRUCHE	BAREMBACH	674 385	680 075	1,008	711 758	1,047	761 889	1,070
026	VALLEE DE LA BRUCHE	BELLEFOSSE	163 506	169 774	1,038	175 422	1,033	188 157	1,073
027	VALLEE DE LA BRUCHE	BELMONT	271 030	279 824	1,032	290 943	1,040	310 551	1,067
050	VALLEE DE LA BRUCHE	BLANCHERUPT	47 082	47 184	1,002	48 790	1,034	52 250	1,071
059	VALLEE DE LA BRUCHE	BOURG BRUCHE	409 375	412 395	1,007	430 065	1,043	460 126	1,070
066	VALLEE DE LA BRUCHE	BROQUE (LA)	2 364 052	2 378 637	1,006	2 455 427	1,032	2 596 157	1,057
076	VALLEE DE LA BRUCHE	COLROY LA ROCHE	433 356	434 027	1,002	450 423	1,038	482 200	1,071
144	VALLEE DE LA BRUCHE	FOUDAY	272 730	279 227	1,024	287 730	1,030	307 516	1,069
165	VALLEE DE LA BRUCHE	GRANDFONTAINE	339 441	341 520	1,006	353 001	1,034	377 795	1,070
276	VALLEE DE LA BRUCHE	LUTZELHOUSE	1 637 336	1 683 771	1,028	1 764 341	1,048	1 917 388	1,087
306	VALLEE DE LA BRUCHE	MUHLBACH SUR BRUCHE	585 208	593 704	1,015	609 744	1,027	655 916	1,076
314	VALLEE DE LA BRUCHE	NATZWILLER	472 134	477 619	1,012	486 445	1,018	520 099	1,069
321	VALLEE DE LA BRUCHE	NEUVILLER LA ROCHE	305 189	305 612	1,001	328 700	1,076	350 942	1,068
377	VALLEE DE LA BRUCHE	PLAINE	1 019 558	1 025 756	1,006	1 049 447	1,023	1 121 279	1,068
384	VALLEE DE LA BRUCHE	RANRUPT	406 917	410 488	1,009	424 117	1,033	445 882	1,051
414	VALLEE DE LA BRUCHE	ROTHAU	1 235 428	1 242 047	1,005	1 287 583	1,037	1 373 127	1,066
420	VALLEE DE LA BRUCHE	RUSS	1 059 547	1 066 598	1,007	1 108 189	1,039	1 184 667	1,069
421	VALLEE DE LA BRUCHE	SAALES	641 636	650 100	1,013	676 490	1,041	718 557	1,062
424	VALLEE DE LA BRUCHE	SAINTE BLAISE LA ROCHE	239 916	257 949	1,075	268 217	1,040	285 886	1,066
436	VALLEE DE LA BRUCHE	SAULXURES	452 447	473 261	1,046	492 484	1,041	527 499	1,071
448	VALLEE DE LA BRUCHE	SCHIRMECK	1 932 395	1 951 991	1,010	2 029 205	1,040	2 157 960	1,063
470	VALLEE DE LA BRUCHE	SOLBACH	138 549	141 026	1,018	145 933	1,035	156 011	1,069
500	VALLEE DE LA BRUCHE	URMATT	1 415 454	1 427 600	1,009	1 507 576	1,056	1 618 883	1,074
513	VALLEE DE LA BRUCHE	WALDESBACH	148 530	149 540	1,007	155 518	1,040	165 779	1,066
531	VALLEE DE LA BRUCHE	WILDERSBACH	255 511	256 083	1,002	265 235	1,036	284 321	1,072
543	VALLEE DE LA BRUCHE	WISCHES	1 627 594	1 781 522	1,095	1 674 584	0,940	1 790 857	1,069
	Total VALLEE DE LA BRUCHE		18 548 306	18 917 330	1,020	19 477 367	1,030	20 811 694	1,069
	TOTAL GENERAL		93 872 846	95 725 946	1,020	99 749 332	1,042	106 903 190	1,072



Séance du 22 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023. Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune de URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 015-02-2023

**OBJET : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS DES GENS DU VOYAGE
LORS DES « GRANDS PASSAGES » ET DES RESIDENCES MOBILES –
ANNULATION DU DISPOSITIF DE CAUTIONNEMENT**

LE COMITE DIRECTEUR

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2333-77 qui prévoit que les communes ou établissements publics qui assurent l'enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes peuvent assujettir les exploitants de ces terrains à une redevance calculée en fonction du nombre des places disponibles sur ces terrains ;
- VU** la délibération N° 025-04-2022 du Comité Directeur du 30 novembre 2022 relatif à la collecte des déchets ménagers résiduels des gens du voyage lors des « grands passages » et des résidences mobiles ;
- VU** l'avis défavorable du comptable public quant à la mise en place d'une régie d'avance et de recettes pour gérer le cautionnement mis en place par la délibération N°025-04-2022 du Comité Directeur du 30 novembre 2022 relatif à la collecte des déchets ménagers résiduels des gens du voyage lors des « grands passages » et des résidences mobiles ;

CONSIDERANT que la détermination des tarifs des services publics locaux constitue une compétence de plein exercice de l'organe délibérant insusceptible de délégation au profit du Bureau ou du Président ;

CONSIDERANT qu'il reste à cet effet souverain pour procéder, le cas échéant, à des réajustements motivés soit par des impératifs économiques, soit par de simples nécessités pratiques ;

MAINTIENT

les tarifs fixés lors de la séance du comité Directeur du 30 novembre 2022

DECIDE

d'annuler la mise en place du dispositif de caution.

Membres en exercice	: 136	Vote à main levée :	pour	: 80
Membres présents	: 79		contre	: 0
Membres représentés	: 14		abstention	: 13

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Séance du 22 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du complexe sportif et culturel de la Commune de DACHSTEIN. La convocation du Comité Directeur a été faite le 15 mars 2023.
Date de mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROT</i> - M ^{me} Dorothée VINCENT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Joël RIESTERER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ -
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Christine ERHART - M. Florian ZIMMERMANN		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Emmanuel HEYDLER -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Daniel LENTZ -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - VACANT		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François FRITSCH - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Emmanuel SCHALL -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. René GROLLEMUND - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL -		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Daniel KOCH -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Jean-Charles BILLOD - M. Arnaud MULLER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - -		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Philippe ZOLLER -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Laetitia MARTZ - M ^{me} Morgane DEIBER WILLMANN		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Claire EYLER -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M ^{me} Danièle LUCAS -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Stéphane HOFFER -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER (arrivée au point n°4)
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Alain VON WIEDNER -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M ^{me} Marianne WEHR - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M ^{me} Camille VIOLAS (arrivée au point n°7 mais les points n°5 et 6 n'avaient pas encore été votés)		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. Daniel GILLMANN -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - M. Michel COBLARD - M. Jean-Pierre DANANCHER		<i>Commune de PLAINE</i> - M. Jean-Marie GRANDADAM - M. Christophe ACKER
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Francine MICHEL - M. Pierre GESSLER
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN - M. Julien HALTER		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Martine KOENIGUER - Vacant
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M. Jean-Paul GILLIG		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Jean SCHRENCK -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANCOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M. Jean-François WOELFFLIN		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST - M. Jean-Stéphane ARNOLD		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Pascal ZIMBER -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M ^{me} Mireille BANZET - M. Jean COURRIER
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christophe HAZEMANN -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - M. Maxime MARCK (arrivé au point n°4) -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Mario TROESTLER	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Marc BASTIAN
M ^{me} Martine HOFFBECK	commune d'OTTROTT	ayant donné procuration à M ^{me} Dorothée VINCENT
M. Jean-Georges HUCK	commune de ROSENWILLER	ayant donné procuration à M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
M. Michel HERR	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Claude LUTZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Charles HEIM	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Daniel LENTZ
M. Pascal OHNIMUS	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à M. Philippe ZOLLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	Ayant donné procuration à M. Dominique ERNENWEIN
M. Michel WILT	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe REMY	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Patrick DEPRESLES	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M ^{me} Laura KUNTZ	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Gérard DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Jean SCHRENCK
M ^{me} Christine BLANCK	commune de WISCHES	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
M. Raoul GEIB	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M ^{me} Céline SOMMER	commune de DANGOLSHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER	commune d'ODRATZHEIM
M. Olivier ARBOGAST	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Franck ZUSATZ	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER	commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG	commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Gilles BERTRAND	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M ^{me} Fatiha SOMMER	commune de DORLSHEIM
M. Vincent URLACHER	commune de DUPPIGHEIM
M. Thierry KLEIN	commune de MUTZIG
M. Laurent FARON	commune de NIEDERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES	commune de STILL
M ^{me} Chantal SITTLER	commune de STILL
M. Emmanuel GOETSCHY	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe HAUSCHKA	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Cindy MULLER	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe JAWORSKI	commune de COLROY-LA-ROCHE
M. François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M ^{me} Martine HEROS-JORDAN	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Sophie GROSS	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M ^{me} Virginie EVRARD	commune de SAALES
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Stéphane JUNG	commune de SCHIRMECK
M ^{me} Olivia KAUFFER	commune de SCHIRMECK
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH
M. Claude HECHT	commune d'URMATT
M. Laurent BLANCHARD	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Claude JOST	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Hervé KAMMERER	commune de DANGOLSHEIM
M. Jean-Luc MAURER	commune de FLEXBOURG
M. Mathieu MARY	commune de FLEXBOURG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Catherine KOPP	commune d'ALTORF
M. Raphaël VOEGELIN	commune d'AVOLSHEIM
M. Lionel PORCHE	commune de HEILIGENBERG
M ^{me} Christine METZLER	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS	commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Agnès VIX-MARTER	commune de BLANCHERUPT
----------------------------------	------------------------

Assistaient également à la séance :

M. Laurent FURST, Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Richard HARTZER, DNA agence de Molsheim
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{mes} Karine KOPP, Amandine BITSCHY, Aurélie TISLER, Elise WOHLGEMUTH,
M. Yannick FANG

DELIBERATION N° 016-02-2023

OBJET : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES

LE COMITE DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU le Rapport de Présentation portant exposé préalable des motifs ;

CONSIDERANT que la détermination des tarifs des services publics locaux constitue une compétence de plein exercice de l'organe délibérant insusceptible de délégation au profit du Bureau ou au Président ;

CONSIDERANT qu'il reste à cet effet souverain pour procéder, le cas échéant, à des réajustements motivés soit par des impératifs économiques, soit par de simples nécessités pratiques ;

ET

SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION PREALABLE

1° DECIDE

de fixer comme suit la participation des collectivités pour la mise en place de conteneurs enterrés :

	Montant de la participation des collectivités pour une commande passée du 1 ^{er} avril au 4 juillet 2023	Montant de la participation des collectivités pour une commande passée à partir du 5 juillet 2023
Fourniture d'un conteneur	4 892,00€	4 892,00 x formule de révision*
Livraison et mise en place de 1 à 4 conteneurs enterrés	978,40 €	978,40 x formule de révision*

*Avec la formule de révision suivante :

$$P = P_0 * (0,40 + 0,40 * \frac{IPP\ 010534655_n}{IPP\ 010534655_0} + 0,10 * \frac{GO_n}{GO_0} + 0,10 * \frac{SAL\ 010599834_n}{SAL\ 010599834_0})$$

P = prix révisé HT

P₀ = prix initial HT indiqué dans l'acte d'engagement à la date de la remise de l'offre

IPP – Indice 010534655 = Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 24.3 – Autres produits de première transformation de l'acier – Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes

SAL - Indice 010599834 = Indice du coût du travail - Salaires et charges - Industrie (NAF rév. 2 sections B à E) - Base 100 en 2016

GO = 001764283 - Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Gazole

IPP₀, SAL₀, GO₀ : valeurs connues des indices à la date de notification du marché au titulaire, le 5 juillet 2022

IPP_n, SAL_n, GO_n : valeur des indices connues à la date de révision des prix tous les 6 mois.

2° INDIQUE

que les montants de la participation susvisés, ne sont pas assujettis à la TVA et s'entendent ainsi nets pour l'établissement public.

3° PRECISE

que cette délibération annule et remplace la délibération N° 028-05-2021.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	93
Membres présents	:	79		contre	:	0
Membres représentés	:	14		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 28 mars 2023**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 28 mars 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.